

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 1 de 24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nettoyeur de pinceaux

UFI:

K00V-55SM-X7AV-ATV7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/de la préparation**

diluant

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société:

Meffert AG Schweiz
c/o Visita Treuhand AG

Rue:

Niederlenzerstrasse 25

Lieu:

CH-5620 Lenzburg

Téléphone:

+41 56 648 87-87

Téléfax: +41 56 648 87-88

E-mail (Interlocuteur):

info@meffertag.ch

Internet:

www.meffertag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+41 44 251 5151 oder 145 (Toxikologisches Zentrum)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**Flam. Liq. 2; H225
Acute Tox. 4; H332
Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
STOT SE 3; H335 H336
Asp. Tox. 1; H304
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Hydrocarbures, n-alcanes en C6-C7, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane
acétone
isobutanol
xylène

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 2 de 24

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer Vapeur.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte pour peintures et vernis.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

La teneur en benzène du produit est <0,1 %. La note P s'applique. La classification et l'étiquetage "Peut causer le cancer" ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Préparations**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 3 de 24

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures, n-alcanes en C6-C7, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane			5- <25 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
67-64-1	acétone			10- <20 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
141-78-6	acétate d'éthyle			5- 25 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			2,5- <10 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
78-93-3	butanone (méthyléthylcétone)			5- 25 %
	201-159-0	606-002-00-3	01-2119457290-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
79-20-9	acétate de méthyle			5- 25 %
	201-185-2	607-021-00-X	01-2119459211-47	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
123-86-4	acétate de n-butyle			5- 25 %
	204-658-1		01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
67-63-0	propane-2-ol			<10 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
78-83-1	isobutanol			3- <10 %
	201-148-0	603-108-00-1	01-2119484609-23	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H315 H318 H335 H336			
64-17-5	alcool éthylique			2,5- <10 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
1330-20-7	xylène			1- <5 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			<20 %
	203-603-9	607-195-00-7	01-2119475791-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			2,5- <10 %
	203-539-1	603-064-00-3	01-2119457435-35	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 4 de 24

	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336	
108-88-3	toluène	1- <2 %
	203-625-9	601-021-00-3
	01-2119471310-51	
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	921-024-6	Hydrocarbures, n-alcanes en C6-C7, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane	5- <25 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
67-64-1	200-662-2	acétone	10- <20 %
		par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg	
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	5- 25 %
		par inhalation: CL50 = 29,3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4934 mg/kg	
	918-668-5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	2,5- <10 %
		par inhalation: CL50 = >10,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3492 mg/kg	
78-93-3	201-159-0	butanone (méthyléthylcétone)	5- 25 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2193 mg/kg	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	5- 25 %
		par inhalation: CL50 = 23,4 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >14000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >10000 mg/kg	
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	<10 %
		par inhalation: CL50 = >25000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
78-83-1	201-148-0	isobutanol	3- <10 %
		par inhalation: CL50 = > 24 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2830 mg/kg	
64-17-5	200-578-6	alcool éthylique	2,5- <10 %
		par inhalation: CL50 = 95,6 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6200 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100	
1330-20-7	215-535-7	xylène	1- <5 %
		par inhalation: CL50 = 6350 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 12126 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3523 mg/kg	
108-65-6	203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	<20 %
		dermique: DL50 = 7500 mg/kg; par voie orale: DL50 = >6190 mg/kg	
107-98-2	203-539-1	1-méthoxy-2-propanol	2,5- <10 %
		par inhalation: CL50 = 30,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4227 mg/kg	
108-88-3	203-625-9	toluène	1- <2 %
		par inhalation: CL50 = 490 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6360 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 5 de 24

une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les hydrocarbures aliphatiques sont, suivant les sources littéraires, peu irritants pour la peau et les muqueuses, dégraissent la peau, sont narcotiques. En cas d'influence directe sur les tissus pulmonaires (p.ex. par aspiration), risque de pneumonie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau, Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Nocif par inhalation. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Evacuation: voir rubrique 13

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 6 de 24

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter: Agent oxydant. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

diluant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 7 de 24

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	50	240		VME 8 h	SSC	
		150	720		VLE courte durée		
108-65-6	1-Méthoxy-2-propylacétate	50	275		VME 8 h	SSC	
		50	275		VLE courte durée		
107-98-2	1-Méthoxypropan-2-ol (PGME)	100	360		VME 8 h	SSC, B	
		200	720		VLE courte durée		
78-93-3	2-Butanone	200	590		VME 8 h	R, SSC, B	
		200	590		VLE courte durée		
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	SSC, B	
		400	1000		VLE courte durée		
79-20-9	Acétate de méthyle	100	310		VME 8 h	SSC	
		400	1240		VLE courte durée		
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	730		VME 8 h	SSC	
		400	1460		VLE courte durée		
67-64-1	Acétone	500	1200		VME 8 h	B	
		1000	2400		VLE courte durée		
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	SSC	
		1000	1920		VLE courte durée		
78-83-1	Isobutanol	50	150		VME 8 h	SSC	
		50	150		VLE courte durée		
108-88-3	Toluène	50	190		VME 8 h	R, R2, SSC, OL, B	
		200	760		VLE courte durée		
1330-20-7	Xylène	50	220		VME 8 h	R, B	
		100	440		VLE courte durée		

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	50 mg/l	U	b
78-93-3	2-Butanone (Méthyléthylcétone)	2-Butanone (MEK)	2 mg/l	U	b
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b
1330-20-7	Xylène	Acide méthylhippurique	2 g/l	U	b
107-98-2	1-Méthoxypropan-2-ol	1-Méthoxypropanol-2	20 mg/l	U	b
108-88-3	Toluène	Toluène	600 µg/l	S	b

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 8 de 24

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, n-alcanes en C6-C7, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane		
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	773 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	608 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m³
67-64-1	acétone		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2420 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	160 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1210 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	200 mg/m³
141-78-6	acétate d'éthyle		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	734 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1468 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	734 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1468 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	63 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	367 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	systémique	734 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	367 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	local	734 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	37 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,5 mg/kg p.c./jour
	Hydrocarbures, C9, aromatiques		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	150 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	32 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	11 mg/kg p.c./jour
78-93-3	butanone (méthyléthylcétone)		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1161 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	600 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu	dermique	local	412 mg/personne/jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	106 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	31 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 9 de 24

123-86-4	acétate de n-butyle		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	960 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	480 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	systémique	859,7 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	102,34 mg/m³
67-63-0	propane-2-ol		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m³
78-83-1	isobutanol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	310 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	55 mg/m³
64-17-5	alcool éthylique		
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m³
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	153,5
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	275
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	54,8
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	33
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,67
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	369 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	553,5 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	50,6 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	18,1 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,3 mg/kg p.c./jour
108-88-3	toluène		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	384
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	384
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	192
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	192
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	384

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 10 de 24

Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	local	226
Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	systémique	226
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	56,5
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	226
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8,13
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	56,5

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 11 de 24

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
67-64-1	acétone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Sédiment d'eau douce		30,4 mg/kg
Sédiment marin		3,04 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		29,5 mg/kg
141-78-6	acétate d'éthyle	
Eau douce		0,26 mg/l
Eau de mer		0,026 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,34 mg/kg
Sédiment marin		0,034 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		650 mg/l
Sol		0,22 mg/kg
Air		1,65 mg/l
78-93-3	butanone (méthyléthylcétone)	
Eau douce		55,8 mg/l
Eau de mer		55,8 mg/l
Sédiment d'eau douce		284,7 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		709 mg/l
Sol		22,5 mg/kg
Air		55,8 mg/l
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,0981 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,0903 mg/kg
Air		0,36 mg/l
67-63-0	propane-2-ol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Sol		28 mg/kg
78-83-1	isobutanol	
Eau douce		0,4 mg/l
Eau de mer		0,4 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,52 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 12 de 24

Sédiment marin	0,152 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol	0,0699 mg/kg
Air	11 mg/l
64-17-5	alcool éthylique
Eau douce	0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	2,75 mg/l
Eau de mer	0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce	3,6 mg/l
Sédiment marin	2,9 mg/l
Intoxication secondaire	380 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l
Sol	0,63 mg/kg
1330-20-7	xylène
Eau douce	0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg
Sédiment marin	12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	6,58 mg/kg
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Eau douce	0,635 mg/l
Eau de mer	0,0635 mg/l
Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg
Sédiment marin	0,329 mg/kg
Intoxication secondaire	6,35 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol	0,29 mg/kg
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol
Eau douce	10 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	100 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Sédiment d'eau douce	52,3 mg/kg
Sédiment marin	5,2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol	4,59 mg/kg
108-88-3	toluène
Eau douce	0,68 mg/l
Eau de mer	0,68 mg/l
Sédiment d'eau douce	16,39 mg/l
Sédiment marin	16,39 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	13,61 mg/l
Sol	2,89 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 13 de 24

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Respectez la règle 192 du BG «Utilisation de la protection des yeux et du visage».
Utiliser lunettes de protection étanches.- EN ISO 16321

Protection des mains

Avant de commencer le travail, appliquer des préparations de soin cutané résistantes aux solvants. Matériau approprié: Nitril. Caoutchouc butyle Epaisseur de matière 0,7 mm
Temps d'infiltration >480 min. Si nécessaire, utiliser des sous-gants en coton. Voir les informations fournies par le fabricant.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques- EN ISO 20345, Porter des vêtements de protection à manches longues. DIN EN ISO 13688:2013

Protection respiratoire

Respectez la règle BG 190 "Utilisation d'un appareil respiratoire". Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Dans le traitement par pulvérisation Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2/P2
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! EN 137

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Solvant

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	55,8- 162 °C	
Inflammabilité:	Facilement inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	0,7 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	20 vol. %	
Point d'éclair:	< -18 °C	ASTM D 6450
Température d'auto-inflammation:	> 245 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	non déterminé	
Hydrosolubilité:	complètement miscible	
La vitesse de dissolution:	non applicable	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	233 hPa	
Pression de vapeur: (à 50 °C)	800 hPa	
Densité (à 20 °C):	0,84 g/cm ³	

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 14 de 24

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

100,00 %

Durée d'écoulement:

non déterminé 4 DIN EN ISO 2431

(à 20 °C)

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la chaleur et du gel.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 15 de 24

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, n-alcanes en C6-C7, isoalcanes, cycloalcanes, <5% de n-hexane				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >20 mg/l	Rat		
67-64-1	acétone				
	orale	DL50 5800 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 20000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 76 mg/l	Rat		
141-78-6	acétate d'éthyle				
	orale	DL50 4934 mg/kg	Lapin		OCDE 401
	cutanée	DL50 >20000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29,3 mg/l	Rat		
	Hydrocarbures, C9, aromatiques				
	orale	DL50 3492 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3160 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >10,2 mg/l	Rat		
78-93-3	butanone (méthyléthylcétone)				
	orale	DL50 >2193 mg/kg	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		OCDE 402
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 >10000 mg/kg	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 >14000 mg/kg	Lapin		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 23,4 mg/l	Rat		OCDE 403
67-63-0	propane-2-ol				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >25000 mg/l	Rat		
78-83-1	isobutanol				
	orale	DL50 > 2830 mg/kg	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		OCDE 402

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 16 de 24

	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 24 mg/l	Rat		
64-17-5	alcool éthylique					
	orale	DL50 mg/kg	6200	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	95,6 mg/l	Rat		
1330-20-7	xylène					
	orale	DL50 mg/kg	3523	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	12126	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	6350 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle					
	orale	DL50 mg/kg	>6190	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	7500	Lapin		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol					
	orale	DL50 mg/kg	4227	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	30,2 mg/l	Rat		OCDE 402
108-88-3	toluène					
	orale	DL50 mg/kg	6360	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	12200	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	490 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 17 de 24

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 18 de 24

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	230 mg/l	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	610 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>965	32 d	Pimephales promelas (tête de boule)	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>100	3 d	Desmodesmus subspicatus	OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	240 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 211
	Hydrocarbures, C9, aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Méthode de calcul.
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Méthode de calcul.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3,2 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	OCDE 202
78-93-3	butanone (méthyléthylcétone)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2990	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1972	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	308 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 mg/l	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	675 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	44 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	230 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 211
78-83-1	isobutanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1430	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1250		Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1439	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	200 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
64-17-5	alcool éthylique					

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 19 de 24

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	9268	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
1330-20-7	xylène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,2 mg/l	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC	1,3 mg/l	56 d	poisson		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50	16 mg/l ()		Boue activée		
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h			OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	373 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC	475 mg/l	14 d	Oryzias latipes (Ricefish)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>100	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	>1000	0,5 h	Boue activée		OCDE 209
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	6812	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	23300	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
108-88-3	toluène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	130 mg/l	96 h	Carassius auratus (poisson rouge)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	125 mg/l	72 h	non déterminé		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	6 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 20 de 24

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
141-78-6	acétate d'éthyle			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	79%	20	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	78%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
78-93-3	butanone (méthyléthylcétone)			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	98%	28	
123-86-4	acétate de n-butyle			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	83%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
78-83-1	isobutanol			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	70-80%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	>90%	8	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	96%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone	-0,24
141-78-6	acétate d'éthyle	0,68
78-93-3	butanone (méthyléthylcétone)	0,3
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3
78-83-1	isobutanol	0,79
64-17-5	alcool éthylique	-0,31
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,43
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	-0,437
108-88-3	toluène	2,73

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
141-78-6	acétate d'éthyle	30		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	<100		
108-88-3	toluène	8,32		

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 21 de 24

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070104 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits organiques de base; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Ne pas mettre les récipients sous pression, ne pas les couper, souder, braser, soumettre à un brasage fort, ne pas les percer, poncer ou exposer à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'ignition. Ils pourraient exploser et entraîner des blessures ou la mort.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Matieres apparentees aux peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 640D 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Matieres apparentees aux peintures

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 22 de 24

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3

Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

163 367 640D 650

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Paint related material

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3

Dispositions spéciales:

163, 367

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3295

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3

Dispositions spéciales:

A3 A324

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

10 L

Passenger LQ:

Y344

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366

IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les

100 % (840 g/l)

émissions industrielles:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 23 de 24

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures:

100 % (840 g/l)

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Teneur en COV (OCOV):

100 %

Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,5,6,7,8,9,10,11,12,15,16.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on

Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für

Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very

bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC -

Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Les principales références bibliographiques et sources de données

Bibliographie: <http://gisbau.de> <http://www.baua.de>

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nettoyeur de pinceaux

Date de révision: 26.11.2024

Code du produit: 78303044900000

Page 24 de 24

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)